

Numéro 63 - 10 octobre 2020

Des sujets de préoccupation pour le corps politique
Les élections en Colombie-Britannique
soulignent l'impasse politique



- **Des élections pendant la crise de la pandémie et la crise économique**
- *K.C. Adams* -
- **Les résidents de Strathcona intensifient leurs revendications pour des logements sécuritaires**
- *Roland Verrier* -

Les décrets ne vont pas contrôler la contagion de la COVID-19

- **Il faut mobiliser le peuple et non la police pour résoudre le problème de la contagion de la COVID-19**
- *Normand Chouinard* -

Lettre à la rédaction

- **Objet: Le décret du gouvernement du Québec**

Les démarches pour détruire le système universitaire albertain

- **La lutte pour l'avenir des universités, collèges et institutions techniques en Alberta**
- *Dougal MacDonald* -

Un statut de résident permanent pour tous les travailleurs migrants et les réfugiés, maintenant!

- **Opposons-nous au rôle du Canada dans l'exploitation et le mauvais traitement des travailleurs migrants!**

- Diane Johnston -

Actions pour que justice soit faite aux femmes et filles autochtones

- **Des milliers se mobilisent devant la mort de Joyce Echaquan**

- Christine Dandenault -

Les droits autochtones aux Philippines

- **Appuyons les peuples Igorot de la Cordillère**

- Steve Rutchinski -

Le droit à l'autodétermination du Venezuela

- **Victoire juridique importante pour la restitution de l'or saisi par le gouvernement britannique**

- Margaret Villamizar -

SUPPLÉMENT

50e anniversaire de la *Loi sur les mesures de guerre de 1970*

- **La signification de la proclamation des mesures de guerre**

- Pauline Easton -

Des sujets de préoccupation pour le corps politique

Les élections en Colombie-Britannique soulignent l'impasse politique

Les Britanno-Colombiens discutent de comment voter à l'élection générale pour obtenir un résultat qui leur soit favorable. Le processus électoral est une farce car quel que soit le parti politique qui formera le prochain gouvernement, il suivra un programme pour payer les riches en fonction des exigences de l'oligarchie financière internationale. D'autre part, les élections ne jouent plus le rôle qu'elles avaient dans la résolution des conflits entre factions dans les rangs de la classe dominante. Ces conflits deviennent de plus en plus intenses dans les conditions où différents intérêts privés étroits rivalisent pour assumer directement le pouvoir de décision.

Le chef du gouvernement néodémocrate au pouvoir a déclenché l'élection pour essayer d'obtenir une majorité afin de pouvoir gouverner par décret dans les circonstances exceptionnelles de la pandémie de la COVID. Or, cette élection ne surmontera pas la cause de l'impasse politique qui vient du fait qu'aucun des partis en lice ne propose une alternative viable pour l'économie de la Colombie-Britannique.

La répartition des sièges des partis cartellisés à la dissolution de l'Assemblée législative était : 41 au

NPD; 41 au Parti libéral; deux au Parti vert; deux députés indépendants et un siège vacant. Le NPD a formé le gouvernement grâce à un accord de soutien et de confiance avec le Parti vert qui devait durer jusqu'en octobre 2021. Or, sentant une chance de gagner plus de sièges, le NPD a rompu unilatéralement l'accord et a déclenché des élections pour le 24 octobre.

Le Parti libéral de la Colombie-Britannique a du mal à se définir une personnalité distincte, car son programme est le même programme néolibéral que le NPD : les politiques néolibérales du financement déficitaire, de l'emprunt massif aux prêteurs privés et des dépenses énormes pour payer les riches, soutenir l'entreprise privée et donner un peu d'argent aux consommateurs pour faire rouler l'économie, c'est-à-dire l'argent que les gens doivent dépenser aussitôt qu'ils le reçoivent.

Les sondages dans les médias favorisent le NPD qui remporterait une majorité de sièges. Cela soulève des inquiétudes parce que les gouvernements majoritaires formés par les partis cartellisés ont tendance à être beaucoup plus agressifs dans leurs attaques contre les peuples autochtones et la classe ouvrière et contre leurs droits et revendications.



Désireux d'empêcher le NPD ou les libéraux de remporter une majorité de sièges, beaucoup de Britanno-Colombiens songent à voter pour le Parti vert dans les circonscriptions où il a des chances de l'emporter. À Chilliwack-Kent, les gens pourraient voter pour le candidat indépendant Jason Lum.

Si les verts sont éliminés sur l'île de Vancouver, ce serait au profit d'un gouvernement majoritaire néodémocrate. Les résidents de l'île en sont conscients.

Les verts à eux seuls ne peuvent pas gagner suffisamment de sièges pour empêcher une majorité néodémocrate si le Parti libéral tombe à seulement 35 sièges, comme le prévoient les sondages. S'il y a une chance d'empêcher l'élection d'un gouvernement majoritaire néodémocrate, les gens qui vivent dans des circonscriptions où la course est serrée entre le NPD et les libéraux devront ou bien s'abstenir, ou bien voter pour un petit parti ou un candidat indépendant. Il ne s'agit pas de proposer de voter pour les libéraux, mais simplement de ne pas voter ou de voter pour un petit parti dans les circonscriptions où le vote entre le NPD et les libéraux devrait être serré.

Des élections pendant la crise de la pandémie et la crise économique

- K.C. Adams -

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, John Horgan, a annoncé des élections provinciales pour le 24 octobre. En déclenchant des élections, le gouvernement minoritaire du Nouveau Parti démocratique a rompu unilatéralement une entente avec le Parti vert selon laquelle il devait gouverner jusqu'à l'année prochaine. L'élection surprise déclenchée par le NPD a été qualifiée d'attaque de choc et stupeur visant à obtenir le contrôle absolu de l'Assemblée législative.



De jeunes autochtones et leurs sympathisants se rassemblent sur les marches de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en février 2020 pour tenir des discussions et d'autres activités pour déterminer comment faire entendre leur voix et faire reconnaître leurs droits.

Cette farce électorale vise à faire obstacle au mouvement du peuple pour s'investir du pouvoir. Prétendre que l'élection d'un parti cartel en particulier résoudra les problèmes auxquels font face le peuple et l'économie est une vaste déstabilisation et une vaste fraude. Le peuple doit rester fidèle à ses efforts pour organiser des actions avec analyse à la défense de ses réclamations et des droits de tous et ne pas succomber à cette fraude électorale au service des riches. L'élite dirigeante a recours à la fraude électorale pour convaincre les travailleurs de chercher des solutions aux problèmes économiques et sociaux en votant pour un parti cartellisé plutôt qu'en s'investissant eux-mêmes du pouvoir et en développant leurs organisations indépendantes consacrées à la construction du Nouveau.



Ces élections en temps de crise de la pandémie et de crise économique révèlent de manière dramatique les défaillances du processus électoral actuel. L'élection telle qu'elle se déroule montre à quel point la démocratie est absente pour les larges masses du peuple et comment le peuple est écarté de toute possibilité de participer d'une manière significative au choix des candidats participant aux élections et, ultérieurement, des membres du gouvernement.

Le premier ministre Horgan a déclenché les élections le 21 septembre. Quiconque voulait être candidat devait s'enregistrer auprès d'Élections Colombie-Britannique avant le 2 octobre. Aucun autre parti n'a été informé à l'avance que les élections allaient être déclenchées. Cela veut dire que le corps politique et ses collectifs n'ont eu que onze jours pour choisir et enregistrer leurs candidats. Ce fait démontre à lui seul à quel point la procédure pour choisir des candidats est désuète et rétrograde et qu'elle exclut la vaste majorité du peuple et de ses collectifs du processus dominé par les partis politiques financés par l'État. Dans une démocratie moderne, la sélection des candidats doit être une des étapes les plus importantes d'un processus auquel participent le peuple et ses collectifs. Sinon, élire un gouvernement représentatif ne veut rien dire.

Les partis politiques financés par l'État et les médias de masse contrôlés par les monopoles dominent un processus électoral corrompu par lequel ce sont les partis cartels de l'élite dominante

qui sont portés au pouvoir, et non des dirigeants choisis par le peuple et leurs collectifs. La corruption est bien illustrée par le fait que seuls deux partis financés par l'État, le NPD et les libéraux, avaient suffisamment d'argent et d'employés pour inscrire une liste complète de 87 candidats. Même le Parti vert n'a réussi qu'à en inscrire soixante-quatorze. D'autres partis ont abandonné ou présenté un nombre moindre de candidats.

Dix partis présenteront au moins un candidat, et il y aura 24 candidats indépendants, pour un total global de 332 candidats inscrits. Ainsi, 10 partis participent aux élections, alors qu'à l'élection provinciale de 2017, leur nombre était de dix-huit. Dans cette élection, 332 candidats sont inscrits, comparativement à 371 à l'élection précédente.

En conférence de presse, Sonia Furstenau, la nouvelle dirigeante du Parti vert, a exprimé sa consternation de voir que son parti présentait moins de candidats qu'en 2017. Elle a accusé le premier ministre Hogan de tirer avantage de la position du NPD en tant que parti au pouvoir et de l'appui que lui ont donné les médias dans leurs reportages sur la pandémie.

« Nous avons été pris au dépourvu par ce déclenchement d'une élection non nécessaire et nous n'avons nommé aucun candidat puisque nous croyions que l'Accord de soutien et de confiance de même que la loi qui devait garantir que les élections auraient lieu à une date fixe en octobre 2021 tiendraient et que le gouvernement néodémocrate respecterait son entente ainsi que la loi. Il ne l'a pas fait », a dit Sonia Furstenau.

Les partis politiques financés par l'État, les entreprises de relations publiques et de marketing, les groupes de réflexion néolibéraux et les plus grands monopoles et cartels qui sont actifs dans la province contrôlent le choix des candidats et décident des questions qui doivent dominer dans l'élection et les médias de masse. Dans le processus électoral lui-même et les médias de masse, le corps politique et ses collectifs ne jouent aucun rôle dans la décision des enjeux officiels et de ce qu'un gouvernement élu doit faire pour assumer ses responsabilités sociales envers le peuple et la société, et rendre des comptes s'il ne le fait pas.

En raison des restrictions de santé provinciales dues à la pandémie, le véritable caractère non démocratique du processus électoral est révélé aux yeux de tous. Aucun débat de tous les candidats n'est prévu dans les circonscriptions. Très peu de travail de masse peut être entrepris. Des nouvelles à propos de l'élection apparaissent dans des clips sonores et des publicités minutieusement contrôlés dans les médias de masse impérialistes. Les seules discussions qui sont tenues le sont dans de petits collectifs n'ayant souvent aucun lien avec le processus électoral.

Presque immédiatement après le déclenchement des élections, le NPD s'est mis à diffuser des publicités électorales à la télévision et ailleurs pour attaquer le Parti libéral et dire au peuple quels sont les enjeux dans ces élections. Aussitôt, une série de publicités du Parti libéral sont apparues pour attaquer le NPD et présenter sa version des enjeux. Les publicités et la couverture médiatique du NPD et du Parti libéral, leurs attaques réciproques et leurs promesses et objectifs politiques à long terme visent à désinvestir le peuple du pouvoir et à le dépolitiser pour le transformer en masse votante et nier ses propres efforts d'organisation et sa propre lutte pour ses droits et ses réclamations.

Les membres du corps politique sont réduits à des consommateurs d'un spectacle dont le but est de les convaincre de voter pour l'un ou l'autre des partis cartels. Les institutions démocratiques libérales désuètes sont incapables de mobiliser le peuple pour une discussion sur les conditions concrètes, pour tenter de déterminer ce qu'on peut faire pour résoudre les problèmes, et en arriver à une entente et un consensus sur une nouvelle direction et un nouvel objectif pour l'économie en crise afin de subvenir aux besoins du peuple et de la société, et humaniser l'environnement social et naturel.

Dans un rapport publié la veille du déclenchement de l'élection, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décrié les conditions économiques et l'insécurité du peuple :



« Au Canada, l'activité économique a chuté à un taux annualisé de 38,7 % au deuxième trimestre de 2020 – une chute record dans un si court laps de temps. En Colombie-Britannique, le taux de chômage a augmenté à 13,4 % en mai alors qu'il était de 5,0 % en février. Le secteur des services publics a été durement frappé avec des baisses d'emplois surtout dans les secteurs du commerce au détail, de l'information, de la culture et des loisirs, ainsi que de l'hébergement et de l'alimentation. Les femmes et les jeunes ont été particulièrement affectés [...] Une situation a été créée où ce sont les gens les plus vulnérables sur le marché du travail qui ont souffert le plus du ralentissement. [...] Les ventes au détail en Colombie-Britannique ont subi leur plus forte baisse de tous les temps en avril. [...] [La

Colombie-Britannique] avait un manque à gagner de 149 000 emplois en août comparativement à février[1]. »

La fraude électorale démocratique libérale ne peut résoudre les problèmes très concrets auxquels sont confrontés l'économie et le peuple. Les mesures prises par le gouvernement et ses promesses ainsi que celles de l'opposition ne tiennent pas compte de la direction en faillite de l'économie et ne mobilisent pas le peuple dans une discussion et une mobilisation pour vaincre la pandémie et trouver et mettre en oeuvre une nouvelle direction pour arrêter de payer les riches, augmenter les investissements dans les programmes sociaux et défendre les droits de tous et toutes.

Le peuple est déterminé à ne pas permettre que cette fraude électorale le détourne de s'organiser pour réclamer ce qui lui appartient de droit. En s'unissant et en participant dans des actions avec analyse pour résoudre les problèmes d'une économie et d'institutions démocratiques libérales en faillite, le peuple est déterminé à s'investir du pouvoir afin de bâtir le nouveau.

Note

1. Voir « [Le plan de relance de l'économie de la Colombie-Britannique : La restructuration des arrangements étatiques pour renforcer l'économie provinciale qui paie les riches](#) », *LML*, 3 octobre 2020

(Photos: TML, R. Gillezeau)

Les résidents de Strathcona intensifient leurs revendications pour des logements sécuritaires

- Roland Verrier -

Faisant suite à la manifestation militante tôt le matin du 29 septembre, où des résidents du quartier Strathcona de Vancouver, qui comprend un campement de sans-abri dans le parc Strathcona, se sont rassemblés le long des trottoirs et ont marché, pancartes à la main dans les passages à piéton :

la communauté continue de plaider en faveur d'une solution à la crise du logement. Il y a actuellement plus de 300 personnes qui campent dans le parc.



Un organisateur de la manifestation, s'adressant à CTV News, a clairement indiqué son objectif : « Les propriétaires et locataires et les membres logés de cette communauté croient et veulent lutter pour les droits des personnes qui sont sans logement dans notre communauté ...Le campement a grossi, mais les services de soutien ne l'ont pas accompagné et les politiciens ont continué à l'ignorer. Les membres qui restent dans ce parc ne sont pas nos ennemis. Les personnes qui gèrent ce camp ne sont pas nos ennemis. Ils ne sont pas l'ennemi. L'ennemi ici, ce sont les politiciens qui ne font rien et semblent penser que tout cela va simplement disparaître. »



La crise du logement à Vancouver s'aggrave depuis des années et la pandémie l'a empirée. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux continuent d'« étudier » la situation et à s'accuser et se blâmer mutuellement, sans qu'aucune mesure décisive ne soit prise pour résoudre le problème qui empirera à l'approche de l'hiver.



Outre les actions du Mouvement du quartier Strathcona qui a organisé la manifestation du 29 septembre, d'autres organisations communautaires sont actives et revendiquent un logement pour tous. Sur son site Web, l'Association des résidents de Strathcona (SRA) fait remarquer que le gouvernement provincial est essentiellement paralysé en raison des élections et que les fonds de l'Initiative pour la création rapide de logements du gouvernement fédéral n'arriveront que dans plusieurs mois dans le meilleur des cas, de sorte que « la balle

est actuellement dans le camp de la Ville ». En réponse à un rapport des fonctionnaires de la ville publié le 2 octobre, le maire Kennedy Stewart a présenté une motion visant à allouer 30 millions de dollars à l'achat d'immeubles à logement, d'hôtels et de maisons de chambres vacants ce qui selon la SRA, prendra des mois et ne fait rien pour atténuer la situation de crise dans l'immédiat. La SRA a appelé ceux qui visitent son site Web à présenter une demande de pouvoir prendre la parole en ligne à la réunion du conseil municipal du 8 octobre et/ou à envoyer un courriel au conseil municipal à l'appui d'une proposition de deux conseillers municipaux visant à convertir, à

titre de mesure immédiate, les centres de refuge d'hiver existants de la ville en centres de secours/orientation afin de fournir un logement sécuritaire avant l'hiver.

Les résidents sont invités à maintenir la pression sur les représentants municipaux, provinciaux et fédéraux et les propriétaires à se joindre à la campagne de résistance à l'impôt foncier de la ville de Vancouver, en retenant le paiement des taxes foncières « par voie de report, d'appel d'évaluation ou de tout autre moyen légal ».



(Photos : LML)

Les décrets ne vont pas contrôler la contagion de la COVID-19

Il faut mobiliser le peuple et non la police pour résoudre le problème de la contagion de la COVID-19

- Normand Chouinard -



Les jeunes du Québec assument la responsabilité de l'avenir de leur société, comme ici lors de la marche pour le climat le 17 mai 2020. Ils exigent des solutions sociales et politiques aux problèmes de la société, y compris pour la pandémie, en opposition à la criminalisation de leur comportement.

Le 1er octobre, le gouvernement du Québec a émis un décret qui impose de nouvelles mesures de confinement en réponse aux nombreuses éclosions de COVID-19 qui se produisent au Québec. Les éclosions confirment que la deuxième vague de la pandémie est commencée et plusieurs régions ont été déclarées « zones rouges ».

Ces mesures sont accompagnées de nouveaux pouvoirs de police qui ont été annoncés par le premier ministre François Legault et la ministre de la Sécurité Geneviève Guilbault. Les interventions policières sont principalement de trois ordres.

- S'ils ont des motifs de soupçonner que des rassemblements qui dépassent les normes de confinement ont lieu dans les maisons, les policiers interviendront dans les maisons concernées pour faire cesser le rassemblement, munis de constats d'infraction pour imposer une amende de 1000 \$. Des contraventions de 1000 \$ seront aussi données lors de rassemblements dans les parcs, qui sont dorénavant interdits.

- Si les personnes refusent que la police entre dans leur logement, les policiers pourront obtenir un télémandat dans un très bref délai auprès d'un juge afin de pénétrer dans le logement et de remettre le constat.

- Toute personne qui participe à une manifestation doit dorénavant porter un masque. Les policiers seront aussi munis de constats portatifs pour donner rapidement des contraventions de 1000 \$. La même mesure s'applique aux rassemblements dans les parcs.

Alors que nous marquons le 50e anniversaire de l'invocation de la *Loi sur les mesures de guerre* le 16 octobre 1970, le caractère offensant de ces mesures est particulièrement déplorable. Les jeunes n'ont pas manqué de pointer du doigt l'ironie d'avoir recours à des mesures de criminalisation pour s'attaquer à des problèmes sociaux. Dans le passé, ils ont été criminalisés parce qu'ils portaient des masques pendant les manifestations alors qu'aujourd'hui ne pas porter un masque est une infraction criminelle. Ils soulignent qu'aujourd'hui, comme par le passé, ils réclament des solutions politiques et sociales aux problèmes. Ils s'opposent à la criminalisation de la vie par laquelle le peuple est blâmé des problèmes tandis que l'État et ses gouvernements et agences s'en tirent à bon compte.

Les mesures actuelles annoncées par le premier ministre Legault sont semblables à celles qui sont adoptées dans les autres provinces. Elles illustrent le fait que les institutions démocratiques libérales sont devenues incapables de créer une opinion publique afin de persuader la population que quelque chose est nécessaire.

Dans ce cas-ci, les gens ne sont pas opposés à des mesures de sécurité comme le port du masque, mais ils ne voient pas la nécessité d'en faire une question policière. Ils déplorent le refus du gouvernement de garantir que des conditions sécuritaires existent dans les écoles, les hôpitaux et les résidences pour personnes âgées où la pression exercée sur le personnel est très grande. La raison en est que l'objectif premier des gouvernements au Canada n'est pas de protéger les gens, mais de payer les riches puis de blâmer le peuple quand la situation ne s'accorde pas avec leurs stratagèmes. L'incapacité de l'État et du gouvernement à mobiliser le peuple dans la lutte contre la pandémie ne sera pas réglée en donnant plus de pouvoirs à la police. En fait, cela va seulement exacerber le problème et ne résoudra pas la crise des institutions.



Pendant ce temps, les médias font la promotion de ce qu'ils appellent les « adeptes de la théorie du complot » qui disent que l'obligation de porter le masque, de rester à la maison et de ne pas se rassembler est une violation du droit de conscience et des droits qui sont inscrits dans la *Charte des droits et libertés de la personne*.

On prétend que ces personnes représentent un danger pour la sécurité de la population et méritent d'être criminalisées. Il est douteux qu'une poursuite en vertu de la Charte aurait du succès parce que les limitations imposées pendant la COVID-19 seraient probablement considérées comme étant « raisonnables ». Cette propagande a cependant pour effet de créer la confusion sur comment se pose la question des droits, sur le rôle de l'État et des gouvernements et sur l'utilisation des pouvoirs de police pour dicter la direction que doit prendre la société, sans parler du fait que le peuple est privé d'accès au pouvoir décisionnel.

Comment peut-on juxtaposer le droit de conscience et des actes qui mettent en danger la vie des autres ? Si on accepte ce point de vue, alors le fait que l'État demande au peuple d'appuyer les « limites raisonnables » cause un problème parce que le peuple ne joue aucun rôle dans la décision de ce qui est raisonnable.

Un problème sérieux auquel les gouvernements font face est qu'une majorité de gens ne sont pas satisfaits du système politique. Ils n'ont aucune confiance dans les institutions. Ce désabusement face au système politique et ce manque de confiance dans les institutions n'ont fait que s'intensifier depuis des décennies. Au lieu de résoudre les problèmes en affirmant le rôle du peuple dans la prise de décisions, les élites dirigeantes ont recours à des diversions pour justifier l'activation des pouvoirs de police.

Il y a en ce moment des dizaines de milliers d'enseignants qui se battent tous les jours pour garantir leur sécurité et celle de leurs élèves, mais le gouvernement les empêche de pouvoir décider de la marche à suivre. Il refuse même d'entendre les revendications pour un financement d'une quantité suffisante de personnel, ou de mesures de sécurité ou de ventilation bien que les problèmes comme la COVID-19 vont vraisemblablement devenir de plus en plus fréquents dans l'avenir.



Les travailleurs de la santé manifestent devant l'Assemblée nationale à Québec, le 19 mai 2020. Ils exigent que les arrêtés ministériels ne soient pas utilisés pour restreindre leurs droits et les empêcher de prendre des mesures pour protéger leur sécurité et celle de leurs patients pendant la pandémie.

Il y a dans le système de santé des dizaines de milliers de travailleurs qui mettent leur vie en jeu pour soigner la population et trouver des solutions à la crise. Le gouvernement répond par des arrêtés ministériels afin de traiter les travailleurs comme des pions sur l'échiquier et il croit pouvoir garder le contrôle de la situation de cette façon.

Il y a en ce moment des centaines de milliers de travailleurs industriels qui luttent pour conserver les mesures qu'ils ont mises en place pour se protéger, mais la direction des entreprises s'est vu donner le pouvoir d'exploiter les entreprises sans égard aux besoins de la force de travail. Ils bloquent carrément la marche des travailleurs et rejettent leurs initiatives bien que le coronavirus n'obéisse pas à leurs commandements.

La grande masse des jeunes ne demande pas mieux que d'être responsable vis-à-vis la société, mais elle non plus n'est pas respectée.

En ce moment où la mondialisation néolibérale pave la voie à encore plus de pandémies et de contagions, les institutions démocratiques libérales sont en crise. Il est absurde de croire que des problèmes réels peuvent être résolus sans l'entière mobilisation politique et idéologique du facteur humain/conscience sociale. Transformer les problèmes sociaux et politiques en problèmes de loi et d'ordre est non seulement absurde, mais irresponsable. Quand des vies sont en jeu, agir ainsi est simplement criminel. C'est de la diversion et les travailleurs doivent répondre en demandant que des mesures adéquates soient mises en oeuvre afin de garantir la sécurité de la population dans tous les aspects de la vie.



Le fait que les gouvernements accusent les individus de ne pas être socialement responsables alors que le peuple n'a pas de mécanismes pour les rendre redevables montre que le principal problème auquel le peuple fait face est de s'organiser socialement et politiquement pour renouveler le processus démocratique. Un processus politique digne d'être appelé démocratique ne placerait pas au pouvoir des gouvernements qui paient les riches et utilisent le processus de prise de décision pour servir leurs intérêts.

Les problèmes sociaux et politiques requièrent des solutions sociales et politiques, pas la criminalisation du peuple. Non au gouvernement par décret ! Les pouvoirs de police concentrent la prise de décision dans un nombre de mains toujours plus petit. De nouvelles formes sociales et politiques doivent être créées qui investissent le peuple du pouvoir.

(Photos : LML, Climat jeunes, M-H. Nadeau, FIQ)

Lettre à la rédaction

Objet: Le décret du gouvernement du Québec

Le nouveau décret que le gouvernement du Québec prétend imposer pour arrêter la propagation de la COVID-19 prévoit des mesures policières pour garantir sa mise en application. Pendant ce temps, le gouvernement continue de ne pas vouloir reconnaître le rôle des travailleurs et des

jeunes dans la solution des problèmes.

La situation devient grave et les gens veulent des directives claires et veulent savoir que tous les efforts contribuent à maîtriser la pandémie. C'est la responsabilité des autorités gouvernementales d'y voir et c'est précisément ce qu'elles hésitent toujours à faire. Au lieu de cela, le gouvernement choisit un décret et des amendes pour non-conformité. L'accent mis sur les mesures policières marginalise les travailleurs de la santé et d'autres secteurs qui demandent des solutions conformes aux conditions depuis le début de la pandémie. Les jeunes sont eux aussi considérés comme un problème plutôt qu'une partie importante de la solution.

Pendant des semaines depuis la réouverture des écoles, des bars et d'autres lieux où les gens se rassemblent socialement, la ligne officielle a été « attendons voir ». Maintenant que la pandémie est de nouveau hors de contrôle, des décrets, des arrêtés ministériels et d'autres pouvoirs spéciaux sont utilisés pour attaquer les conditions de travail des travailleurs de la santé de première ligne, des enseignants et autres. Les autorités doivent fournir toute l'information nécessaire, surtout aux personnes qui sont aux premières lignes, afin qu'elles deviennent des participants conscients à la lutte pour contrôler la pandémie.

Dans un même ordre d'idées, beaucoup découvrent maintenant à leurs dépens qu'avec les attentes dans les hôpitaux et les cliniques, on leur offre un « choix » : ou bien attendre que la situation se résorbe, ou bien payer une agence privée pour avoir immédiatement accès à un médecin, ce que tous les gouvernements récents ont pourtant juré de ne jamais faire. Et cela se fait de façon très malhonnête.

Quand vous appelez à la clinique, on vous dirige vers un site Web qui a toutes les apparences d'une arnaque. Vous devez d'abord donner vos informations personnelles, puis à la page suivante vous apprenez que cela coûte 18,95 \$. Si vous acceptez de continuer, vous apprenez à la page suivante qu'il faut être membre et que l'adhésion coûte 5,95 \$/mois pour une personne et 12,95 \$/mois pour une famille. Et ainsi de suite.

Santé-Québec (Info-Santé 811) dit que cette méthode est « l'une des solutions », car dans cette crise « tous les moyens disponibles doivent être utilisés ».

Si le gouvernement du Québec avait vraiment fait du bien-être des Québécois sa priorité dans cette pandémie, il aurait interdit ces pratiques il y a longtemps. Les « services externes » ne devraient être autorisés que s'ils répondent aux besoins de santé de la population sans paiement de frais. Et surtout, si la santé et les services sociaux étaient financés comme il se doit, ces services privés n'auraient pas leur raison d'être. Pourquoi les gouvernements ne sont-ils pas condamnés à une amende lorsqu'ils paient les riches pour gérer ces services ?

[signé]

Un lecteur de Sainte-Rose, Québec

Les démarches pour détruire le système universitaire albertain

La lutte pour l'avenir des universités, collèges et institutions techniques en Alberta

- Dougal MacDonald -

Dans le contexte de graves compressions budgétaires de l'éducation supérieure par le Parti conservateur uni (PCU), plusieurs universités albertaines ont recours à des mesures étendues de

restructuration. Bien que les mesures puissent varier d'une institution à l'autre, les propositions et les politiques consistent à augmenter les frais de scolarité, fusionner des facultés, éliminer des programmes, abolir des cours, congédier du personnel, agrandir la taille des classes, augmenter le nombre de cours en ligne, fermer les bibliothèques, démolir des résidences, etc.



Rassemblement contre les compressions au financement de l'éducation par le gouvernement Kenney à l'Université de l'Alberta à Calgary, le 21 novembre 2019

Ces changements antisociaux auront un impact négatif sur l'éducation des futures générations d'Albertains, menaceront le gagne-pain de nombreuses personnes employées par le secteur de l'éducation postsecondaire (ÉPS) et les secteurs connexes, et mineront la recherche universitaire dont dépend l'avenir économique, social et culturel de la province. En fait, le nouveau président de l'Université de l'Alberta a de façon éhontée félicité un chercheur en virologie de l'Université de l'Alberta à qui le prix Nobel de médecine a été attribué conjointement juste après avoir annoncé des plans de mises à pied massives à l'université même.

De façon plus précise, le gouvernement Kenney a annoncé qu'il comptait couper le financement à l'ÉPS pour l'exercice en cours de 5 %, avec d'autres compressions en vue de 5 % pour chacune des trois années suivantes. Ces compressions, compte tenu de l'inflation, feront en sorte que 21 institutions postsecondaires albertaines perdront entre un quart ou un tiers de leur financement public pour les quatre prochaines années, un montant sans précédent.



Curieusement, pas une seule institution postsecondaire en Alberta n'a entrepris de mener une lutte contre ces compressions très dommageables. En guise de réponse, les administrations ont essentiellement dit « Oui, maître Kenney, nous allons devoir faire plus avec moins », comme si les compressions étaient prédestinées et non le résultat des décisions politiques antisociales et anti-éducation conscientes du PCU. Entre temps, le gouvernement du PCU, qui est dans « l'obligation » de couper dans l'éducation postsecondaire, verse simultanément des milliards de dollars pour la soi-disant création d'emploi par le biais de subventions et de réductions fiscales aux compagnies énergétiques comme Shell et Suncor qui, en revanche, mettent fin à leurs projets et congédient des milliers de travailleurs.

Si les compressions à l'ÉPS et la tiédeur de la résistance des institutions sont très nocives en soi, il y a aussi la très importante question de comment très exactement ces institutions dociles comptent procéder dans leur démarche de « restructuration ». Un grand nombre de membres du personnel, d'étudiants et de travailleurs de soutien s'est plaint publiquement de l'arrogance des administrations à l'échelon supérieur, qui les éloignent, eux et leurs organisations collectives, de toute véritable participation démocratique à ces prises de décision. Les décisions sont simplement prises

arbitrairement par des comités triés sur le volet qui agissent en huis clos, pour ensuite être imposées aux masses. Il n'y a pas de réelle participation publique. Il y a, cependant, des consultations bidon où des ordres du jour prédéterminés sont imposés de force. Seuls ceux qui se retrouvent au haut de l'échelle ont un mot à dire dans ces décisions. Le rôle de tous les autres est purement symbolique.

Il est clair pour plusieurs que ce qui se passe en enseignement supérieur est totalement frauduleux. Au cours des dernières décennies, les Albertains ont eu leur part d'expérience dans le domaine des fausses consultations basées dès le départ sur le mensonge. Le modus operandi est toujours le même. Les décisions sont prises à l'avance, des comités sont formés, composés de personnes qu'on a choisies parce qu'il est à peu près certain qu'elles approuveront les décisions. Une poignée de « réunions communautaires » sont organisées, avec leur ordre du jour prédéterminé et une procédure de prise de parole restrictive, servant de parure. Toutes suggestions venant à l'encontre des décisions prédéterminées sont ignorées. Et la fameuse consultation se termine par une annonce en grande pompe faite par des personnes au pouvoir, à savoir, 1) il y a eu consultation et 2) tout le monde en Alberta s'est dit d'accord avec leurs conclusions prédéterminées. Fin de l'histoire !

Sans oublier, bien sûr, que ces démarches bidon dans le secteur de l'ÉPS sont facilitées par le fait que le 19 août 2019, le gouvernement du PCU a remplacé onze personnes qui siègent au Conseil des gouverneurs ainsi que 32 autres membres de bureaux d'institutions postsecondaires par leur propres représentants triés sur le volet. Plusieurs membres qui siègent au Conseil n'ont pas terminé leur mandat. Plusieurs directeurs qui y siègent sont des PDG du secteur énergétique. Par exemple, Nancy Laird, une directrice de Trinidad Drilling et ancienne directrice d'Encana et de Petroleum PanCanadien, est la nouvelle présidente du conseil de l'Université d'Athabasca. Contrairement à ce que prétend sans grande conviction le ministre de l'Éducation supérieure, que les nominations sont non partisans, les nominations du PCU sont très partisans et représentent en outre une attaque directe contre le principe de base de l'autonomie universitaire.

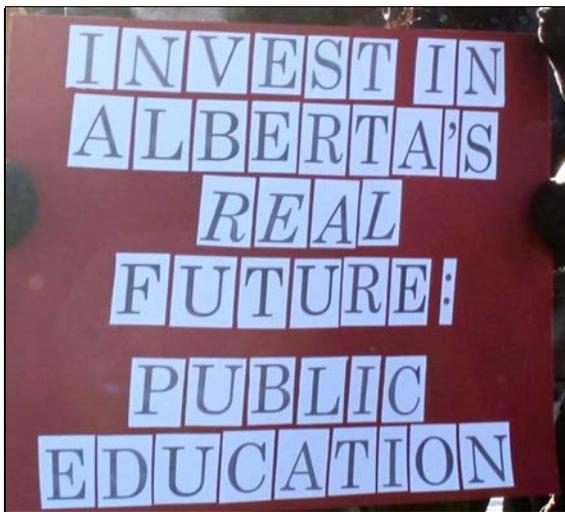
Le manque de réelle consultation concernant les présentes compressions dans le financement est la suite d'une longue histoire de détérioration de la soi-disant gouvernance collégiale dans les secteurs de l'ÉPS. Dans les universités canadiennes, les principaux lieux de consultation politique sont les réunions du Conseil général de la Faculté (CGF) et le Conseil des gouverneurs (CG). Le CGF, qu'on appelle parfois Sénat, est sensé avoir le dernier mot sur les questions d'ordre académique et le CG le dernier mot sur les questions d'ordre financier et administratif. La définition de politiques comme telle appartient au CG, une instance restreinte, composée habituellement d'une majorité de personnes représentant des entreprises de l'extérieur (appelés par euphémisme « membres du public ») et du président, plus une minorité supplémentaire d'universitaires, de représentants du personnel et d'étudiants, pour la forme.

Cette approche bicamérale CGF-CG à la gouvernance collégiale est un modèle hautement critiqué. De plus en plus, c'est le CG, dominé par des personnes nommées sur une base politique et provenant du secteur des entreprises, qui prend toutes les décisions importantes. Divers stratagèmes servent, par exemple affirmer que des décisions qui sont de toute évidence d'ordre universitaire seraient en fait financières. Un autre subterfuge est de contrôler les réunions du CGF et du CG en utilisant des procédures bureaucratiques, par exemple ne pas inclure certains points à l'ordre du jour, adopter par la force un « ordre du jour consensuel » et déclarer des personnes hors d'ordre lorsque leur intervention va à l'encontre de l'ordre du jour du CG. Cette façon de faire est rendue encore plus fluide par le fait que le président de l'université préside les réunions et prend les décisions finales sur toutes questions de cet ordre. Enfin, il y a aussi en arrière-plan la présence de certains donateurs privés richissimes qui peuvent se servir de leurs puissants moyens financiers et de leurs connexions pour exercer une influence en coulisse sur les décisions de l'université.

Il y a aussi d'autres modèles de gouvernance. À l'Université de Cambridge, en Grande-Bretagne, par exemple, l'instance officielle de gouvernance, le Regent House, est composée de personnel

professoral et de personnel du milieu universitaire des collèges et des départements de l'université, au nombre de 3 000. C'est un modèle semblable à l'Université d'Oxford, où la Congrégation, comme on l'appelle, est composée de 5 500 membres du personnel professoral et administratif. On dit qu'elle est l'instance souveraine de l'université. Le 6 mars 2018, des chargés de cours en grève pour défendre leur droit à des régimes de retraite se sont vu refuser la possibilité de voter au sein de la réunion de la Congrégation et ont donc voté à l'extérieur.

La consultation est généralement définie comme étant un « échange d'opinions ». Cependant, un simple échange d'opinions ne suffit pas. Si, en fin de compte, les décisions qui s'ensuivent sont fondées sur les opinions d'une seule partie, alors la consultation est frauduleuse. Une véritable consultation doit d'abord envisager la participation de tout le monde pour établir l'ordre du jour. Établir l'ordre du jour est crucial. La discussion sur un ordre du jour décidé par les personnes au pouvoir n'est pas une consultation puisqu'elle met tout en oeuvre pour que le sujet de discussion ne soit d'intérêt que pour ceux qui ont décidé de l'ordre du jour. Les autres opinions divergentes sont exclues dès le départ.



Les premières véritables consultations dans les institutions postsecondaires de l'Alberta auraient dû se concentrer sur les réactions de celles-ci aux compressions du PCU. Tel que mentionné, il n'y a eu aucune discussion publique à ce sujet. Les cadres supérieurs des institutions postsecondaires ont essayé de se surpasser les uns les autres pour être les tout premiers à faire preuve de loyauté envers le programme d'austérité du PCU. On peut se demander pourquoi. Peut-être que c'est en raison du fait que les CG des institutions postsecondaires sont contrôlés par le secteur des entreprises. Ou peut-être certains ont-ils cru que les premiers à faire preuve de servilité s'attireraient davantage

les faveurs du PCU. Peu importe. Sans consultation, toutes les institutions postsecondaires ont pris la décision arbitraire d'accepter les compressions sans le moindre rechignement, pour ensuite se concentrer sur comment et qui éliminer des institutions pour les accommoder.

La situation dans les institutions post-secondaires n'est pas simple mais il est encore temps de bâtir une résistance. Nous devons mettre fin aux consultations bidon, aux réunions secrètes, aux décisions arbitraires, aux comités triés sur le volet, aux suggestions en ligne qui ne servent à rien, et à l'exclusion des syndicats et des associations. Nous devons exposer les messages trompeurs faits dans un but de diversion sur la soi-disant participation, l'inclusion et l'écoute, ainsi que les cris d'alerte sur la nécessité d' « agir rapidement ». Par le biais d'une véritable participation publique, toute personne concernée peut avoir un mot à dire pour veiller à ce que les décisions reflètent les intérêts larges de toutes les personnes universitaires concernées, ainsi que les intérêts de la société dans son ensemble.

Il est encore temps de lutter pour nos institutions postsecondaires. Si nous travaillons ensemble, il est encore temps pour les professeurs, le personnel, les étudiants et leurs organisations de commencer à bâtir un puissant mouvement d'échanges démocratiques soutenus par des idées et des mesures de suivi. Par l'action collective avec analyse, nous pouvons contrecarrer les graves compressions du PCU et ouvrir la voie à un avenir positif pour les institutions postsecondaires, leur permettant ainsi de progresser.

(Photos : LML, AUPE)

**Un statut de résident permanent pour tous les travailleurs migrants
et les réfugiés, maintenant!**

Opposons-nous au rôle du Canada dans l'exploitation et le mauvais traitement des travailleurs migrants!

- Diane Johnston -



Le Canada crée de nombreux programmes de migration irrégulière pour satisfaire d'abord et avant tout les besoins des plus gros exploiters de main-d'oeuvre ainsi que de quelques petits producteurs. Ces programmes sont le terrain de jeu des trafiquants d'êtres humains de toutes sortes, y compris des agences qui exploitent et maltraitent sans pitié les travailleurs qui n'acceptent pas de se soumettre à des conditions de vie et de travail inacceptables.



Mamadou Konaté

Des actions sont en cours dans tout le pays pour la régularisation du statut de tous les migrants précaires et pour garantir qu'aucun migrant sans papiers ne soit déporté. Dans ce contexte, une action a été organisée à Montréal le 23 septembre devant les bureaux du gouvernement fédéral au Complexe Guy-Favreau à Montréal. L'action a été organisée par Solidarité sans frontières et le Centre des travailleurs migrants pour la défense de toutes les personnes sans-papiers, et les

participants ont été informés que Mamadou Konaté, 37 ans, originaire de Côte d'Ivoire, avait été appréhendé par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) le 16 septembre et est détenu au Centre de surveillance et de détention des immigrants de Laval en attendant son expulsion vers son pays d'origine.

Accompagné de son avocat Stewart Istvanffy, Mamadou, un travailleur sans-papiers, s'était volontairement présenté le même jour auprès des autorités fédérales d'immigration dans le but de faire suspendre sa mesure de renvoi jusqu'à ce que sa demande de résidence permanente pour motifs humanitaires soit réexaminée. Son avocat souhaite présenter de nouvelles preuves relatives à son travail dans trois différents centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) pendant la pandémie de la COVID-19.

La réponse des agents de l'immigration a été de l'appréhender immédiatement et de le faire incarcérer au centre de détention des immigrants de Laval.

Au plus fort de la pandémie, Mamadou a été embauché par une agence de placement pour travailler dans les « zones chaudes » infectées par la COVID-19 dans les CHSLD où il nettoyait les chambres et les couloirs contaminés par la pandémie. Fin avril, il a lui-même contracté le coronavirus. Une fois rétabli, il est retourné travailler dans les CHSLD avant d'être conduit au centre de détention des immigrants.

Dans un courriel adressé au *Huffington Post*, le porte-parole de l'ASFC, Louis-Carl Brissette Lesage, a écrit que « la détention ne doit être envisagée que dans des circonstances exceptionnelles et lorsqu'aucune solution de rechange à la détention raisonnable ne peut être mise en œuvre ». Cependant, l'avocat de Mamadou insiste sur le fait qu'« aucune circonstance exceptionnelle n'a été mentionnée » lors de la demande de révision de détention et qu'il est surtout détenu parce qu'il est considéré comme pouvant présenter un risque de fuite.

« Il semblait que l'agent de l'ASFC ne voulait rien entendre au sujet de la COVID-19 ou du fait qu'il a travaillé [dans les CHSLD] pendant la pandémie », a rapporté son avocat aux médias. « C'est vraiment navrant de voir des humains traités avec si peu de considération », a-t-il déclaré.

Le 23 septembre, lors d'une audience de révision de son cas devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), la détention de Mamadou a été confirmée. À l'audience, un représentant de l'ASFC a confirmé que les expulsions avaient repris, une décision qui n'a pas été rendue publique mais qui est, apparemment, la raison du maintien en détention de Mamadou. Sa prochaine comparution devant un juge de la CISR est prévue le 19 octobre.

En réponse à une demande de Radio-Canada International pour savoir si le renvoi des demandeurs d'asile avait recommencé après avoir été mis en attente en raison de la pandémie, l'ASFC a répondu qu'avant la mise en place de mesures frontalières renforcées en mars, elle avait tenté de renvoyer des personnes dès que possible conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). La pandémie avait entraîné des changements à divers paliers, mais d'autres mesures, comme les renvois, étaient toujours en vigueur en fonction des besoins, a déclaré l'ASFC.

Depuis le 15 mars, souligne Radio-Canada International, l'ASFC a continué d'effectuer un certain nombre et type de renvois. Le réseau été informé par le porte-parole de l'ASFC, Louis Carl Brissette Lesage, que : « Le retrait des cas graves d'interdiction de territoire (criminalité, sécurité, violations des droits internationaux ou des droits de la personne et crime organisé) se poursuit au cas par cas, après évaluation, également comme le renvoi de ceux qui souhaitent quitter le Canada volontairement malgré la pandémie mondiale actuelle. Les renvois effectués aux points d'entrée et par les voies administratives normales en vertu du paragraphe 240 (3) du RIPR [Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés] sont également en cours. »

L'ASFC a également souligné que le renvoi d'une personne du Canada « a lieu à la suite d'une série complexe de processus et de mécanismes d'appel qui accordent aux ressortissants étrangers le droit à une procédure régulière » et que ce n'est qu'après que toutes ces procédures ont été épuisées que l'ASFC expulse une personne du Canada.

Le programme spécial temporaire des gouvernements fédéral et québécois qui confère un statut à certains travailleurs migrants est limité à ceux qui ont prodigué des soins directs aux patients dans les établissements de soins de longue durée. Ceux qui travaillent dans des résidences pour personnes âgées infectées par la COVID-19, qui préparent la nourriture ou font le nettoyage et qui travaillent souvent par l'intermédiaire d'agences de placement temporaire pour un salaire inférieur au salaire minimum, comme dans le cas de Mamadou, sont maintenant confrontés à la menace très réelle d'être expulsés. Les tentatives de justifier un tel traitement illustrent le rôle sans principe que joue le gouvernement du Canada en permettant le mauvais traitement des travailleurs vulnérables.



L'histoire de Mamadou

Mamadou est arrivé pour la première fois au Québec en février 2016 après avoir fui la Côte d'Ivoire, où il avait été emprisonné lors d'un conflit militaire qui a suivi un coup d'État manqué de 2002. Selon des documents judiciaires, il a été « battu, soumis à de mauvais traitements, voire torturé, lors de sa détention » aux mains de Forces nouvelles, un groupe rebelle, entre 2004 et 2005. Il avait été associé au groupe en 2002-2003. Il affirme qu'après avoir fait défection, il a été emprisonné par eux et que maintenant beaucoup de responsables de la rébellion occupent des positions d'influence dans l'actuel gouvernement Ouattara et Mamadou craint des représailles.

Sa demande d'asile a été rejetée en raison de son engagement avec le groupe. L'article 34 (b.1) de la LIPR, adoptée sous le gouvernement libéral Chrétien en 2001, stipule qu'un ressortissant étranger est interdit de territoire pour des raisons de sécurité s'il s'est livré « à la subversion contre toute institution démocratique, au sens où cette expression s'entend au Canada ».

Dans une demande de révision judiciaire de la décision en 2018, son avocat a fait valoir qu'il avait été recruté de force par les rebelles, ce qui ne ferait pas de lui un « membre » aux yeux de la loi. Cependant, cette demande a été rejetée.

Deux jours avant son renvoi prévu le 9 juillet 2018, sa demande de sursis a été entendue. Un médecin qui l'avait soigné a témoigné qu'il souffrait de troubles de stress post-traumatique, d'anxiété, de dépression et d'insomnie, ainsi que d'autres maux, et qu'il craignait d'être « torturé et tué par l'armée ». La suspension a été accordée.

Depuis la fin septembre, les députés de Québec Solidaire de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que Alexandre Boulerice, député néodémocrate de Rosemont–La Petite-Patrie, pressent la ministre de l'Immigration du Québec Nadine Girault et le ministre fédéral de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Marco Mendicino d'intervenir dans le dossier, mais sans succès jusqu'à présent.

« Les processus de demande d'asile et de renvoi sont des compétences exclusives du gouvernement fédéral, a déclaré la ministre québécoise Girault. L'émission d'un CSQ [certificat de sélection du Québec], en plus d'aller à l'encontre de [l'Accord Canada-Québec sur l'immigration], n'aurait aucun effet sur la procédure de renvoi actuelle », a-t-elle déclaré. Son attachée de presse

Flore Bouchon a ajouté que le gouvernement du Québec « apprécie tous les travailleurs essentiels qui ont contribué à l'effort collectif de lutte contre le virus ». Quant au ministre de l'Immigration Mendicino, aucune réponse n'a été donnée jusqu'ici.

Au matin du 8 octobre, plus de 37 500 personnes avaient signé une pétition en ligne qui demande au premier ministre Justin Trudeau et à son gouvernement d'annuler l'arrêté d'expulsion de Mamadou, de régulariser son statut en lui offrant la résidence permanente et de mettre en place un plan complet pour la régularisation de toutes les personnes sans-papiers.

Leur demande au premier ministre Legault et à son gouvernement est que tous ceux qui travaillent actuellement dans les CHSLD soient inclus dans le programme spécial de régularisation, pas seulement ceux qui travaillent comme préposés aux bénéficiaires.

Il est de notre responsabilité sociale de protéger ces travailleurs, qui sont utilisés par les gouvernements comme une source de main-d'oeuvre bon marché, sans aucune considération pour leur vie. Ici au Canada, nombreux sont ceux, comme Mamadou, dont la vie est devenue un véritable enfer. Ils travaillent pour qu'eux-mêmes et leurs familles puissent survivre, confrontés au déni de droits et à la menace de renvoi.

Ça ne doit pas passer ! Personne n'est illégal ! Le statut de résident permanent pour tous et toutes, maintenant ! C'est une question de dignité humaine pour tous et toutes !

Pour signer la pétition, cliquer [ici](#).

Une collecte de fonds pour Mamadou a été organisée par Solidarité avec Mamadou Konaté sur le site Web Go Fund Me. Jusqu'à maintenant, 11 000 dollars ont été amassés. Pour contribuer, cliquer [ici](#).

(Sources : Solidarité sans frontières, Huffington Post, ASFC, Radio Canada International, Québec Solidaire, Go Fund Me, change.org. Photo : Solidarité avec Mamadou)



Actions pour que justice soit faite aux femmes et filles autochtones

Des milliers se mobilisent devant la mort de Joyce Echaquan

- Christine Dandenault -



Montréal, 3 octobre 2020

Dans un élan d'immense solidarité et d'amour social, plus de 5 000 Québécois de tous âges et de tous les milieux se sont rassemblés à Montréal le samedi 3 octobre au parc Émilie-Gamelin pour rendre hommage à Joyce Echaquan et apporter leur soutien à son époux, à ses enfants et à la communauté atikamekw. Le 28 septembre, Joyce Echaquan, une jeune femme atikamekw de Manawan, mère de 8 enfants dont la plus jeune était âgée d'à peine 7 mois, a perdu la vie dans des circonstances inhumaines au Centre intégré de santé et de services sociaux de Joliette.

Au parc Émilie-Gamelin, tour à tour, les intervenants ont d'une seule voix demandé justice pour Joyce: Marie-Ève Bordeleau, commissaire aux Affaires autochtones de Montréal, Viviane Michel, présidente de Femmes autochtones du Québec, Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Sipi Flamand, vice-chef des Atikamekw de Manawan, Jennifer Brazeau, directrice du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière et Manon Massé de Québec Solidaire accompagnée par Jennifer Maccarone, députée du Parti libéral du Québec de Westmount-Saint-Louis.

L'émotion était palpable et les manifestants réagissaient en demandant justice pour Joyce. Une minute de silence a été observée pour honorer Joyce. Les intervenants ont exigé également que justice soit faite aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées, de mettre fin aux indignités et aux injustices commises contre les Premières Nations, la mise en oeuvre par les gouvernements des 142 recommandations de la Commission Viens et de celles du Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, leur demandant des comptes et exigeant des actions immédiates pour qu'elles deviennent réalité. Ils ont également fait un rappel du rapport de l'ONU de 2019 qui dénonce les conditions de vie abominables des autochtones du Canada. Puis, les manifestants ont entrepris une marche vers le centre-ville de Montréal, salués par les passants et encouragés par les klaxons des voitures.

Des vigiles, des marches de guérison et des rassemblements ont également eu lieu les 3 et 4 octobre à Victoriaville, à Québec, Roberval, Rimouski, Sept-Îles, Val-d'Or, Odakan et Shawinigan, ainsi qu'à Toronto, Vancouver et ailleurs au pays. À cela s'ajoutent les prises de position publiques de syndicats de la santé, de communautés autochtones, d'organisations de défense de droits, d'associations étudiantes en plus des milliers de témoignages d'appui individuels et collectifs sur les réseaux sociaux.

De nombreux artistes québécois, poètes, auteurs-compositeurs et groupes de musique, ont également lancé un appel à la solidarité sur Facebook. Des messages, poèmes, dessins, chansons et prestations en direct ont été diffusés afin d'appuyer la famille de Joyce Echaquan, la communauté atikamekw de Manawan, les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Exprimant la demande de justice pour les femmes et les peuples autochtones, Ariane Moffatt, auteure-compositrice bien connue au Québec a écrit : « En tant qu'alliée allochtone, je marche à vos côtés et continuerai de le faire le temps que ça prendra pour qu'enfin cessent toutes les formes d'injustices que vous subissez depuis tellement trop longtemps. »

Le dimanche 4 octobre, au lendemain de ces actions, la 15e Vigile commémorative annuelle des Soeurs par l'esprit a été organisée de façon virtuelle pour rendre hommage aux plus de 4000 femmes autochtones disparues et assassinées et réclamer justice pour elles et pour Joyce, dont une organisée à Montréal par Missing Justice-Justice pour les femmes autochtones disparues. Les centaines de participantes ont réitéré leur détermination à combattre toutes les formes de discrimination et de violence dont elles et leurs consœurs autochtones sont victimes.

Plein appui à la famille Echaquan ! Soutien à la communauté atikamekw ! Tous ensemble pour mettre fin au racisme et aux indignités envers les Premières Nations !

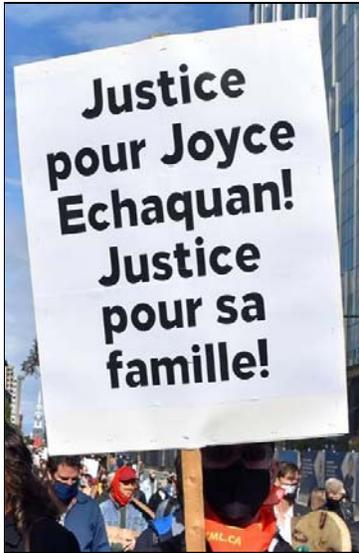


Dernier hommage à Joyce Echaquan par la communauté atikamekw de Manawan, Québec, le 4 octobre 2020

Québec

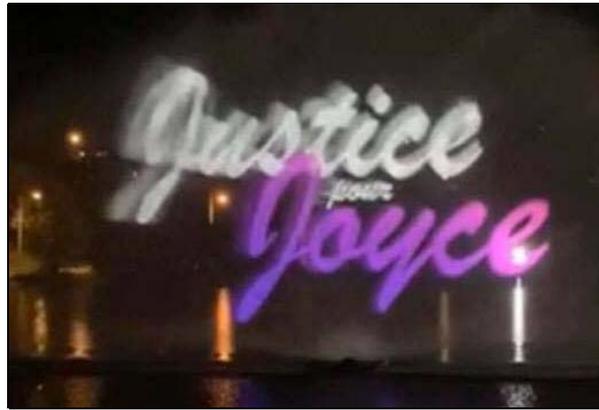


Montréal





Musée des Premières Nations, Wendake; Centre Shakhikan, La Tuque



Shawinigan; Senneterre



Toronto



Vancouver





Victoria



(Photos : LML, Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches-CSN, K. Brahma, Nuage Eelav, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, Evets Worraps, M.J. Weizineau, UBCIC, M. Laquis, Red Cedar Woman, R. Grondin)



Les droits autochtones aux Philippines

Appuyons les peuples Igorot de la Cordillère

- Steve Rutchinski -

L'Alliance des peuples de la Cordillère (APC) a lancé une campagne internationale pour développer l'appui aux peuples autochtones Igorot dans leur lutte de presque 50 ans pour affirmer leurs droits autochtones et ancestraux. Les compagnies minières canadiennes sont parmi celles qui sont accusées d'abus répandus sur une grande échelle, causant la dégradation environnementale et commettant des meurtres dans la poursuite de leur exploitation et du vol des richesses minérales des Philippines qui appartiennent aux peuples autochtones et à la classe ouvrière.



Manifestations contre les projets d'énergie et d'exploitation minière à grande échelle dans la Cordillère, dirigées par les femmes autochtones de Baguio City à l'occasion du mois international des femmes travailleuses, le 9 mars 2020.

Les Philippines sont le cinquième pays le plus riche au monde en matière des ressources minérales, avec des réserves évaluées à plus de 1 billion de dollars US en or, en argent, en cuivre et en zinc. En vertu de la *Loi des Philippines sur les mines* de 1995, les monopoles miniers étrangers bénéficient d'« incitatifs » tels que verser des redevances de moins de 5 %, ne payer aucun impôt et avoir des droits de propriété foncière de plus de 25 ans avec la possibilité de les prolonger. Les forces armées philippines appuient leur vol et leur pillage.



Les monopoles miniers canadiens représentent près de 20 % de toutes les opérations minières dans les Philippines. Ils ont une histoire de déplacer par la force les peuples Igorot de la Cordillère de l'île de Luçon, les Lumad de Mindanao dans le sud et d'autres peuples, de leurs terres ancestrales.



Barrick Gold, OceanaGold, TV1 Pacific inc. et d'autres sont parmi les monopoles miniers canadiens qui peuvent agir en toute impunité contre les peuples autochtones des Philippines. Depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement de Rodrigo Duterte en juin 2016, le régime philippin a lancé un plan agressif d'exploitation des ressources minérales. Les États-Unis et d'autres intérêts financiers privés, de pair avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, sont les principaux promoteurs du « développement du secteur

minier » dans les Philippines. Les intérêts miniers privés canadiens, chinois, américains et japonais ont exproprié des profits faramineux sous le régime Duterte. Aussi depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Duterte est responsable, entre autres, de la mort de près de 200 défenseurs de la terre autochtones et non autochtones.

Le gouvernement du Canada s'assure de légitimer les activités des monopoles miniers canadiens en prétendant agir dans le respect des lois philippines. Ignorant ce que sont ces lois et qui elles servent, le gouvernement de Trudeau a demandé au bureau de l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) d'examiner « les plaintes concernant des allégations de

violations des droits de la personne causées par les activités d'une entreprise canadienne à l'étranger dans les secteurs du vêtement, des mines et du pétrole et du gaz ». Cependant, l'OCRE n'est pas habilité à forcer un monopole canadien de coopérer et n'a pas entrepris une seule enquête depuis sa création en 2019.

L'Alliance des peuples de la Cordillère est une alliance politique de plus de 120 organisations. Les peuples autochtones Igorot vivent sur l'île de Luçon dans le nord des Philippines. Ils résistent aux empiètements, à l'occupation et au pillage des ressources minérales de leurs terres par les monopoles miniers mondiaux.

LML appuie les peuples autochtones Igorot et défend le Pacte mondial adopté pour les défendre, eux et les ressources qui leur appartiennent dans la Cordillère.

L'appel de l'APC est disponible [ici](#).

(Sources : l'Alliance des peuples de la Cordillère, Mining Watch)



Le droit à l'autodétermination du Venezuela

Victoire juridique importante pour la restitution de l'or saisi par le gouvernement britannique

- Margaret Villamizar -



Manifestation à Londres, le 16 août 2020 pour exiger la restitution de l'or vénézuélien par le gouvernement britannique

Le 5 octobre, une cour d'appel de Londres a accordé au gouvernement vénézuélien d'en appeler d'une décision rendue en juillet par la Haute Cour britannique qui « reconnaissait sans équivoque le chef de l'opposition Juan Guaido comme président du Venezuela ». La décision qui a été annulée empêchait dans les faits le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela d'accéder aux 31 tonnes de réserves d'or du pays, entreposées dans les coffres de la Banque d'Angleterre. L'intention du gouvernement vénézuélien est d'utiliser une partie des réserves actuellement évaluées à environ 1,8 milliard \$US, à des fins humanitaires, en échangeant de l'or contre des fonds qui seront acheminés par le biais du Programme des Nations unies pour le développement afin d'importer de la nourriture, des médicaments et d'autres fournitures que le gouvernement ne peut pas obtenir directement à cause du blocus criminel des États-Unis.

La requête en appel a été initiée par la Banque centrale du Venezuela (BCV) contre ce qu'elle a appelé la décision « absurde » et « inhabituelle » de la Haute Cour britannique de rejeter son droit de rapatrier l'or du pays et de refuser au peuple vénézuélien l'accès aux moyens dont il a un besoin urgent pour lutter contre la pandémie de la COVID-19.

La perversité de l'opération juridico-politique du tribunal du gouvernement britannique est révélée dans les mémoires récemment publiés de l'ancien conseiller à la sécurité nationale de Trump, John Bolton, qui a déclaré qu'en 2019, le ministre britannique des Affaires étrangères, Jeremy Hunt, avait exprimé son enthousiasme à l'idée de participer à la guerre économique américaine contre le Venezuela, offrant son aide « par exemple en gelant les dépôts d'or vénézuéliens entreposés à la Banque d'Angleterre. »

En 2018 et à nouveau en 2019, le gouvernement vénézuélien a demandé à la Banque d'Angleterre l'accès à son or à des fins humanitaires et a essuyé un refus les deux fois. La deuxième demande, faite après que les États-Unis, appuyés par le Canada et d'autres membres de leur groupe de Lima, ont poussé Juan Guaidó à s'autoproclamer président, a été refusée pour le motif que la Grande-Bretagne reconnaissait l'imposteur et non Nicolas Maduro comme le chef légitime du pays. C'est en réponse à cette action fallacieuse et illégale des Britanniques que la BCV a lancé sa bataille juridique le 14 mai.

Dans sa décision du 5 octobre, la Cour d'appel demande au gouvernement de Boris Johnson de clarifier qui exerce les pouvoirs de facto de chef d'État et de chef du gouvernement au Venezuela avant qu'une décision ne soit prise sur qui a le droit d'accéder aux réserves d'or du pays. Le tribunal a ordonné au tribunal de commerce britannique d'établir cela avant qu'une décision sur comment disposer des réserves ne soit prise.



La Banque centrale du Venezuela (BCV) a applaudi la décision de la cour d'appel, affirmant dans un communiqué du 5 octobre qu'elle faisait confiance à l'enquête de la cour qui confirmera son argument selon lequel si la Grande-Bretagne a peut-être reconnu Guaidó comme chef de l'État en 2019, elle reconnaît en fait toujours Nicolas Maduro en tant que personne qui exerce ce rôle. La preuve en est que le gouvernement britannique n'a pas rompu les relations diplomatiques avec le gouvernement Maduro; les deux gouvernements continuent d'entretenir des relations consulaires régulières avec les ambassadeurs dans la capitale de l'autre. Selon l'équipe juridique vénézuélienne, la décision initiale ignorait « la réalité de la situation sur le terrain » dans laquelle le gouvernement Maduro est « en contrôle total du Venezuela et de ses institutions administratives ».

La BCV a déclaré qu'elle continuerait à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses « réserves internationales souveraines et le patrimoine sacré de la République, qui appartiennent au peuple du Venezuela ».

S'il est prématuré de déclarer victoire dans ce combat, gagner l'appel est une étape importante dans le démantèlement de la fraude impérialiste selon laquelle la marionnette américaine Guaido est reconnue comme le président « légitime » du Venezuela par les États-Unis et une poignée d'autres, dont la Grande-Bretagne et le Canada dans le rôle qui lui a été attribué en tant que chef de gang du cartel connu sous le nom de Groupe de Lima.

La semaine dernière, un autre coup a été porté à l'opération de changement de régime lorsque le nouvel ambassadeur au Venezuela de la Confédération suisse, Jurg Sprecher, a présenté ses lettres de créance au président Nicolas Maduro lors d'une cérémonie télévisée tenue au palais de Miraflores. La Suisse avait été un des premiers pays à avoir reconnu le député Juan Guaido après qu'il se soit proclamé président le 23 janvier 2019.

(Sources : Venezuelanalysis, Andolu Agency, mppre.gov.ve. Photos : Radio Havana Cuba, Hands Off Venezuela)

SUPPLÉMENT

50e anniversaire de la Loi sur les mesures de guerre de 1970

La signification de la proclamation des mesures de guerre

- Pauline Easton -



(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

[PDF](#)

Lisez *Le Marxiste-Léniniste*

Site web : www.pccml.ca Courriel : redaction@cpcml.ca